

LA DOUBLE IMAGE D'INTERMARCHÉ

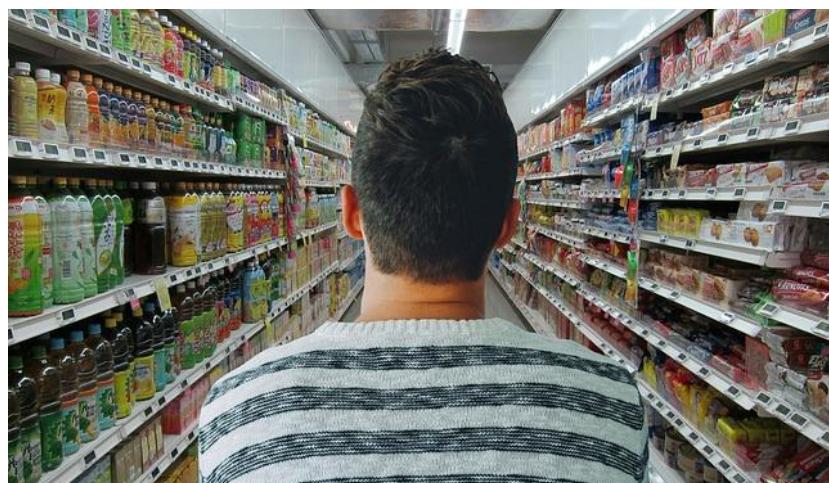
La séquence publicitaire « le loup » diffusée en fin d'année par **INTERMARCHÉ** a rencontré un succès fou et lui a permis indéniablement de conquérir des points de notoriété.

Hasard du calendrier, le 30 décembre 2025 la **Direction Générale de la Concurrence Consommation et Répression des Fraudes (DGCCRF)** a communiqué sur les pratiques de plusieurs distributeurs **INTERMARCHÉ**, dont celui d'Albertville sanctionné par une amende administrative de 22 050 €.

En effet, les enquêteurs ont relevé dans ce magasin pas moins de 147 manquements à l'obligation d'informer les consommateurs sur les prix. Ces nombreux défauts d'affichage commis au détriment des clients ne relèvent pas du hasard ou d'erreurs involontaires.

Les communiqués de la **DGCCRF** sur les réseaux sociaux permettent au consommateur de prendre conscience des écarts pouvant exister entre les promesses publicitaires affichées et la réalité du terrain.

Le **Réseau Anti-Arnaques** ne peut qu'inciter le consommateur à être vigilant face aux opérations annoncées comme promotionnelles et à signaler les anomalies constatées. Il convient de ne pas hésiter à exiger du responsable local des explications sur l'origine de ces dysfonctionnements et, surtout, sur les mesures correctives adoptées pour éviter leur renouvellement.



INFO-ALERTE est une mise en garde du Réseau Anti-Arnaques, association loi 1901 partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)